

IPEAT PROCEDURE SOUTENANCE

Directeur·rice de recherche

Avant la soutenance

- Merci de **compléter le fichier « Formulaire Soutenance Informations »** et de **le renvoyer par mail au secrétariat de l'IPEAT** une semaine minimum avant la date de soutenance.
Pour rappel : **le jury** doit être composé d'au moins deux enseignant·es-chercheur·es ou assimilé·es de l'UT2J pour un M1 et de trois enseignant·es-chercheur·es ou assimilé·es de l'UT2J pour un M2.
- Les étudiant·es doivent déposer leur mémoire sur la **plateforme Dante**. Une attestation de dépôt leur sera envoyée par courriel par les services de la bibliothèque. Celle-ci devra être jointe au PV de soutenance.

Après la soutenance

- Le **PV**, complété et signé, **ainsi que l'attestation de dépôt sur la plateforme Dante**, doivent être déposés par le directeur ou la directrice de recherche au secrétariat de l'IPEAT (Nouvelle Maison de la Recherche, E 328) pour la saisie des notes dans le respect du calendrier communiqué.
- Le document concernant l'archivage et la diffusion électronique des mémoires **« Formulaire autorisation de diffusion électronique Mémoires »**, doit être complété par le jury et l'étudiant·e lors de la soutenance et déposé par l'étudiant·e au bureau de Mme Rault (Nouvelle Maison de la Recherche, E 327).

Étudiant·es

Avant la soutenance

- 15 jours avant votre soutenance, vous devrez déposer la version définitive de votre mémoire sur la **plateforme Dante** : <http://dante.univ-tlse2.fr/>. Une attestation de dépôt vous sera envoyée par courriel. Vous devrez obligatoirement la transmettre le jour de votre soutenance à votre directeur·rice de recherche qui la joindra au PV de soutenance.
- Vous devrez adresser **parallèlement** un exemplaire papier de votre mémoire aux membres du jury selon le calendrier et les consignes que vous donnera votre directeur·rice de mémoire (**Aucun dépôt au secrétariat**)

Après la soutenance

- à l'issue de la soutenance, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** déposer le document concernant l'archivage et la diffusion électronique des mémoires **« Formulaire autorisation de diffusion électronique Mémoires »**, remis et complété par le jury et par vous-même, au bureau de Mme Rault (Nouvelle Maison de la Recherche, E 327).